



AMAP'YON

Maison de quartier de St André d'Ormay
55, chemin Guy Bourrieau
85000 La Roche sur Yon
Tél : 06/88/86/67/74
contact@amapyon.info

Vignoble de Rochanvigne

7, Le plessis
44116 Vieillevigne
Tel : 05/51/43/92/95
Port : 06/74/19/07/28
rochanvigne@gmail.com

Contrat d'engagement réciproque pour la vente de vins

Période du 01/05/2021 au 30/04/2022

Le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat de vins et jus de fruits. Les produits proposés par le producteur sont issus d'une agriculture raisonnée. Ils sont disponibles à la bouteille ou en cavin de 5 ou 10 litres. Tous les produits proposés sont issus de l'exploitation.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, à savoir :

Le producteur s'engage :

- à proposer une livraison mensuelle aux dates mentionnées selon le calendrier présenté en fin du présent contrat
- à prévenir l'AMAP en cas d'empêchement et à proposer une date de remplacement
- à respecter la législation en matière de vente d'alcool
- à être transparent sur ses méthodes de production
- à accueillir les adhérents sur son exploitation

L'adhérent s'engage :

- à régler les commandes **par chèque** à l'ordre de l'exploitation **lors de la livraison**.
- à venir récupérer sa commande lors des distributions. En cas d'indisponibilité, il devra en informer les responsables du pôle vin de l'AMAP, et pourra le faire retirer par une tierce personne, moyennant le règlement de la commande.
- à passer commande **au minimum 1 semaine avant la date de livraison** auprès du responsable pôle "vin" lors d'une distribution de l'AMAP ou par mail.

Coordonnées de l'adhérent :**Nom :****Prénom:****Adresse:****CP /Ville :****Mail:****Téléphone:****Modalités de règlement et calendrier de livraison :**

Le règlement devra être effectué à la livraison par chèque à l'ordre du **Domaine de Rochavigne**. Les livraisons auront lieu 1 fois par mois, le deuxième vendredi de chaque mois. Les dates ci-dessous sont indicatives et pourront être modifiées de façon ponctuelle en cas de besoin.

NB : certaines dates de livraison peuvent être modifiées. Les amapysens en seront alors informés par le responsable de pôle.

Date livraison	Banque	Date du chèque	N° du chèque	Montant
14 mai 2021				
11 juin 2021				
9 juillet 2021				
13 août 2021				
10 septembre 2021				
8 octobre 2021				
12 novembre 2021				
10 décembre 2021				
8 janvier 2022				
11 février 2022				
11 mars 2022				
8 avril 2022				

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent contractant

Signature du producteur
Yann CORCESSIN

Signature d'un membre du bureau de l'AMAP



En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant le bureau de l'AMAP, les adhérents ayant contracté et le producteur partenaire. Une copie de ce contrat sera conservée au siège de l'association. Elle pourra être délivrée sur demande.

Principes fondateurs de la charte des AMAP

1. La référence à la charte de l'agriculture paysanne pour chaque producteur.
2. Une production de dimension humaine adaptée aux types de culture et d'élevage.
3. Une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal : développement d'une biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais ni pesticides chimiques de synthèse, gestion économique de l'eau ...
4. Une bonne qualité des produits : gustative, sanitaire, environnementale.
5. L'appui à l'agriculture paysanne locale.
6. La solidarité et des liens actifs avec tous les acteurs locaux œuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire.
7. Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire.
8. La recherche de la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.
9. L'accompagnement du producteur à l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à être maître de ses choix.
10. La proximité du producteur et des consommateurs : elle est indispensable pour assurer le lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteur et consommateurs.
11. Une AMAP par producteur et par groupe local de consommateurs.
12. La formalisation et le respect des contrats à chaque saison entre consommateurs et producteurs.
13. Aucun intermédiaire entre producteur et consommateurs, pas de produits achetés et revendus par le producteur sans accord des consommateurs.
14. La définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteur et consommateurs.
15. Une information fréquente du consommateur sur les produits.
16. La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production.
17. Une participation active des consommateurs à l'AMAP favorisée notamment par la responsabilisation du maximum d'adhérents.
18. Une sensibilisation des adhérents de l'AMAP aux particularités de l'agriculture paysanne.

TARIFS AMAP saison 2021/2022

		Cavavin (5l)	Cavavin (10l)	Bouteille
Nos Co Loca' Terre				
La Demoiselle aux yeux D'or	●			7,00 €
Le Choupisson	●			7,00 €
Nos cuvées signatures				
UTOPIA Millésime 2017	●			6,00 €
UTOPIA Millésime 2018	●			6,00 €
Dessine moi un Rosé	●			6,00 €
Pinot Gris	●			6,00 €
MythYc	●			7,00 €
AmbroisY (50cl) Millésime 2018	●			8,00 €
AmbroisY (50cl) Millésime 2019	●			9,00 €
Nos Grands Classiques				
MusYc	●	13,00 €	21,50 €	
Grolleau Gris	●			4,00 €
Sauvignon	●	14,50 €	24,50 €	4,00 €
Chardonnay	●	14,50 €	24,50 €	4,00 €
Pinot Gris	●	17,50 €	30,50 €	6,00 €
Gamay	●	12,00 €	19,50 €	
Gris de Rouge	●	12,50 €	20,50 €	4,00 €
Pinot Noir	●	13,50 €	22,50 €	4,00 €
Merlin (Cabernet - Merlot)	●	14,00 €	23,00 €	5,00 €
Malbec	●	14,00 €	23,00 €	5,00 €
Chambourcin	●	14,00 €	23,00 €	5,00 €
Emballage : Cavin : 3,50 € / Poche ou valsette : 1,50 €				
Nos Bulles				
Nébuleuse (Méthode Traditionnelle)	● (Oct 2021)			7,00 €
Champerlant (Brut)	●			6,00 €
Pré en Bulle (Demi-sec)	●			6,50 €
Cocktail Citron Vert / Fleur de sureau				6,00 €
Remise sur les bulles à partir de 18 bouteilles				
NOS JUS				
Pétillant de raisin				4,00 €
Jus de Raisin / Pomme raisin				2,50 €